DIALOGUE

ENTRE

MARAT ET ROBESPIERE.

A PARIS.

Chez DEBARLE, Libraire, quai de Augustins,
N°. 17.

AN DEUX DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Cour
FRC
3112

M4 W 5565

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DIALOGUE

ENTRE

MARAT ET ROBESPIERRE.

ROBESPIERRE, en passant aux Champs-Élisées pour se rendre aux enfers, apperçoit Marat, et se dit à lui-même : voilà justement l'homme que je craignais le plus de rencontrer ; *Marat qui vient, de son côté le reconnaît et lui adresse ces paroles :*

TE voilà donc scélérat, la crême des scélérats ? Quel est le Brutus qui a purgé la terre du plus cruel ennemi du peuple ?

R. Je n'ai point été assassiné ; l'Etre Suprême ne m'a point accordé cette faveur : j'ai été conduit à la guillotine à la satisfaction de tout Paris, excepté des traîtres comme moi.

M. Tant mieux. Le peuple aurait peut-être poussé l'aveuglement jusqu'à te faire mettre à côté de moi au Panthéon, et cette idée aurait empoisonné mes jours dans ce lieu de délices, où je reçois la récompense due à mon amour pour mes concitoyens. Mais comment se peut-il que tu ayes été guillotiné ? il n'y a que deux jours qu'il est arrivé ici des victimes de ta scélératesse, toutes ont dit que tu étais plus en crédit que jamais.

R. Cela est vrai, et il fallait que j'en fisse l'épreuve pour comprendre un fait aussi extraordinaire.

M. Si tu n'avais pas trouvé au-dessous de toi de lire mes feuilles, tu ne verrais rien d'extraordinaire dans cet événement.

R. Tu crois donc que je ne les lisais pas? j'étais bien éloigné d'en convenir : le peuple, qui me croyait infiniment au-dessus de toi pour les lumières, n'aurait pas eu une idée aussi avantageuse, et qui était si essentielle pour l'exécution de mes vastes projets. Mais un homme sûr m'apportait chaque jour ton N°. et je ne me suis jamais couché sans l'avoir lu.

M En ce cas, tu étais donc un fou; car tu as dû lire cette phrase dans la feuille du 19 Juin 1793 : » si la nation entière » me mettait à l'instant la couronne sur la tête, je la secouerais » pour la faire tomber : car telle est la légèreté, la frivolité, » la mobilité du caractère du peuple, que je ne serais pas sûr » qu'après m'avoir couronné le matin, il ne me pendît pas le » soir, ».

R. J'ai lu ce passage, qui ne prouve rien autre chose sinon que tu ne connais pas le peuple français, ou plutôt le peuple de Paris : car celui des départemens n'entre pour rien dans tous les grands événemens qui se passent à Paris, excepté pour les approuver lorsqu'il les apprend.

M. Et c'est à Marat que tu oses dire en face qu'il ne connaît pas le peuple de Paris!

R. Non tu ne le connais pas : on peut l'induire en erreur, à la convention, aux Jacobins, dans les grouppes, au moyen des créatures que l'on a soin d'envoyer dans ces différens endroits, et qui le trompent; mais lorsqu'il se lève en masse, son attitude fière et majestueuse en impose tellement à tous ces êtres corrompus, qu'ils n'osent faire usage de leurs moyens ordinaires : la vérité, qui lui a été cachée jusqu'à ce moment, paraît à ses yeux, et il fait justice des traîtres, mais il ne frappe jamais l'homme probe,

et tu te trompais lorsque tu craignais d'être pendu le soir après avoir été couronné le matin : le peuple en masse est toujours juste.

M. Ma foi je crois que tu as raison : la faction Brissot était bien puissante, puisqu'elle avait les trésors de la nation, les ministres, les corps constitués, et la parole d'une infinité de citoyens bien armés qui détestent autant l'égalité que les ci-devant, et tout cela ne lui servit de rien.

R. C'est une leçon que je n'aurais pas dû oublier ; car qu'était la montagne en comparaison du côté droit et du marais ? Rien. Qu'aurait pu faire la commune contre le département et les autres corps vendus à cette faction ? mais elle avait les sans-culottes, et c'était avoir tout.

M. Je sais cela. Cinquante mille citoyens riches ou seulement aisés ne valent pas dix mille sans-culottes pour se battre. Les premiers tiennent trop à leurs jouissances, à leur vie, à leurs fortunes ; les autres ne tiennent à rien : le droit aussi les rend plus forts ; enfin parmi les cinquante mille riches ou citoyens aisés, il y aurait beaucoup de patriotes, qu'on pourrait égarer d'abord ; mais qui, reconnaissant leur erreur, se rallieraient aux sans-culottes. Voilà pourquoi Brissot et compagnie furent abandonnés : c'est sans doute par la même raison que tu es resté seul avec tes complices, si tu n'avais pas les sans-culottes.

R. Hélas non ! j'avais fait la sottise de croire que je les aurais, parce que j'avais la commune, et je me suis trompé. La commune avait réussi le 31 mai, parce qu'elle soutenait la bonne cause : le 10 thermidor elle devait échouer, parce qu'elle protégeait le crime.

M. Tu étais donc devenu fou, puisque tu t'étais aliéné les sans-culotttes.

R. Je n'étais pas devenu fou ; mais les succès extraordinaires qui avaient été le fruit de mes opérations, m'avaient aveuglé au point, que je regardais ma chûte comme la chose absolument impossible.

M. On m'a dit que tu voulais redonner un roi à la France, ou te faire roi toi-même : tu devais être sûr d'échouer dans ce projet.

R. On a dit, on a dit ; tu crois donc, toi, à ce qu'on dit ? n'étais-je pas plus que roi, ou dictateur, ou empereur ! que m'importait le nom, puisque j'avais la chose ? le malheur est venu de de ce que je n'ai pu la consolider. Il fallait demander ce que j'attendais que l'on m'offrît : le peuple me l'aurait accordé, et mes ennemis auraient fait des efforts impuissans pour m'abattre.

M. Ceci est une énigme pour moi, à moins que tu ne m'en donnes le mot.

R. C'en est une pour bien d'autres : écoute. Lorsque la Corday t'eut poignardé, tu dois penser que je fus bien content, parce que tu étais le seul homme qui pût traverser mes desseins ambitieux : un prêtre nommé Jacques Roux, s'avisa de vouloir te remplacer ; un enfant nommé le Clerc voulut aussi se mettre sur les rangs ; le premier fut incarcéré ; l'autre fut menacé de la prison ; il cessa d'écrire, et il fit bien. Le peuple ne prit pas leur défense ; tu penses bien qu'il n'y eut plus d'écrivain assez hardi pour prendre ses intérêts. Des femmes s'avisèrent de former un club ; elles dirent des vérités à la convention ; le club fut anéanti, et le peuple bien content. Le supplice des 22, celui de Custines et d'autres généraux fut accueilli avec enthousiasme : *profitons du moment*, dis-je en moi-même : *mettons la terreur à l'ordre du jour.* J'eus grand soin de dire et de faire dire que ce n'était que pour les aristocrates ; que les patriotes n'avaient rien à craindre ; qu'il n'en périrait pas un seul : les Montagnards les plus prononcés, qui voyaient bien où j'en voulais venir, s'avisèrent de cabaler ; je leur fis sauter la tête.

M. Je sais cela : mais pourquoi Philippeaux, qui n'était pas montagnard, s'est-il trouvé avec eux ?

R. Philippeaux avait écrit des choses qui pouvaient faire tort au comité de salut public, lui faire perdre la confiance du peuple, ce qui était très-dangereux.

M. Mais s'il avait dit des vérités... Ronsin, Vincent ont été guillotinés; plusieurs autres généraux contre lesquels il avait tiré ont été guillotinés.... Il m'a été dit qu'avant la lettre de Phi peaux au comité de salut public, nos volontaires n'en fesaient une main dans la Vendée, et que depuis la Vendée avait é truite ! que de réflexions à faire sur la mort de Philip je ne vois pas trop clair non plus dans l'affaire de Cam moulins, et je crains bien.....

R. Les détails nous méneraient trop loin. Ils ont été nés, donc ils étaient coupables.

M. Voilà une singulière conséquence. Il m'a été dit encore q ton premier discours aux jacobins contre Philippeaux, on s'a entendu faire cet aveu remarquable, *Philippeaux est un patriote*; que tu ne fis pas grand bruit, parce qu'il était présent; et qu'à un second discours fait à son absence, tu le peignis, sans le nommer, comme le plus grand scélérat. Je suis bien sûr qu'un des deux l'était; mais l'autre.... Robespierre, cet autre n'est pas toi; et s'il est vrai que Philippeaux ait dit en allant à la place de la révolution *aujourd'hui à la guillotine; dans un autre tems au Panthéon*, tu es effectivement un grand scélérat: car il n'y a qu'un homme de probité qui ose dire en pareil cas *je serai un jour placé au Panthéon.*

R. Si tu veux toujours faire des réflexions nous n'en finirons pas: ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la mort de Danton, de Chabot, de Camille et de Philippeaux, il n'y avait pas un seul patriote que je ne fusse sûr de faire guillotiner sans que le peuple y trouvât à redire, et tu dois penser qu'aucun député n'osait lever la crête. Aux jacobins celui qui s'avisait de parler contre le système d'oppression, qui était la base de mes grandes opérations, était chassé. J'avais fait guillotiner les chefs d'une faction qui avait osé soulever le club des cordeliers contre la société; j'avais amené le peuple à croire qu'il suffisait d'être arrêté pour être coupable: plus d'écrivains à craindre, plus d'ora-

; enfin tout allait au gré de mes desirs, et c'est ce qui m'a

M. Tu devais t'y attendre, puisque tu reconnaissais un être-
ême.

Sûrement ! Quel est l'homme qui ne reconnaît pas un
ême ? Mais j'espérais qu'il me laisserait jouir aussi long-
Cromwel, et peut être plus. Quant a l'autre monde,
le cas qu'en font tous les scélérats.

tends. Tu as compté sans ton hôte, comme dit un
overbe. Mais tu ne me dis pas ce qu'il fallait demander,
e tu attendais que l'on t'offrît.

R. Je vais te le dire : étant parvenu à inspirer la terreur, non-seulement aux patriotes jacobins, mais même à ceux de la convention, tu dois penser que je fesais ce que je voulais : au lieu de simplifier la besogne, qui avait été multipliée à l'infini par la faction Brissot, j'augmentai encore le travail des citoyens. Pour obtenir un certificat de civisme, un certificat de résidence, un passe-port, il y avait des formalités sans fin : la disette générale, le prix excessif des denrées et marchandises de première nécessité ; toutes ces choses rendaient la condition du peuple si cruelle, que je croyais qu'il ne pourrait pas y tenir.

M. Je t'entends : tu espérais qu'il te dirait, *cher Robespierre, notre meilleur ami, nous avons la plus grande confiance en toi ; mais il nous est impossible de vivre comme cela : arrange les choses à ta fantaisie, nous trouverons bien fait tout ce que tu feras.*

R. Voilà justement ce que j'avais espéré : j'aurais répondu au peuple : » mes amis, mes enfans, j'ai la meilleure volonté, mais » la guerre dérange tout : le tems de chaque législature est trop » court, nous ne pourrions qu'ébaucher l'ouvrage, et il faut » l'amener à perfection.

M. A merveilles, le peuple t'aurait dit : *ce n'est que cela* ;

prends six, huit, dix ans, s'il le faut : que nous importe, puisque nous sommes surs d'être bien gouvernés ? Le terme prêt à expirer, tu aurais encore compliqué la machine, de manière que toi seul et tes amis auriez été en état de la faire marcher : on vous aurait continué comme on à fait le comité de salut public, qui devait être renouvellé tous les mois, et qui pendant cinq à six n'a pas bougé : ma foi cela était bien vu, et tu as raison de dire qu'il ne fallait pas attendre qu'on te fît la proposition : il fallait la faire toi-même.

R. Vraiment oui ; mais il aurait fallu devenir humain, et le pouvais-je ? Il est si doux de dominer par la crainte ! Qui aurait cru que des hommes qui partageaient avec moi le pouvoir suprême, prendraient de l'humeur de ce que je n'entendais pas qu'ils s'opposassent à mes volontés ? devaient-ils y faire attention ? ne les avais-je pas rendus assez puissants ? ce sont des ingrats.

M. Ce n'est pas de cette manière que j'envisage la chose : ceux qui voulaient le bien du peuple, qui t'avaient cru d'abord animé du même esprit, se sont apperçus au contraire que tu étais son plus cruel ennemi ; voila un monstre, ont-ils dit ; il nous a rendus bien puissans, mais quelle est cette puissance ? la tyrannie ; nous sommes les amis du peuple, nous ne voulons pas être ses tyrans.

R. Hélas oui : voilà ce qu'ils ont dit, et comme je devenais pour eux un objet d'horreur, je me suis retiré du comité. J'étais sûr de la commune, du commandant général, des chefs du camp. La commune avait réussi contre la faction Brissot, j'espérais qu'elle réussirait contre mes ennemis : mais le maudit décret qui diminuait le salaire des ouvriers m'a perdu : il aurait fallu en même tems diminuer le prix des denrées : j'aurais eu le peuple pour moi, et il m'a abandonné.

M. Il faut avouer que cela est bien malheureux. Mais il était donc devenu bien bouché, ce peuple, si tout ce que l'on m'a dit est vrai ?

R. Il n'était pas plus bouché que de ton tems ; mais au moyen de ce que j'avais extraordinairement multiplié la besogne, il y avait une infinité de places à donner, et dès qu'un sans-culotte commençait à parler dans sa section, je le fesais placer : mes satellites lui fesaient entendre que son premier devoir était de s'occuper de son état : la crainte de le perdre fesait le reste.

M. J'entends. On m'a dit que tu t'étais aussi attaché les fainéans en leur fesant donner 40 s. par chaque séance : c'était le pain sans être obligé de travailler : la politique n'était pas mauvaise.

R. Sûrement elle était bonne : ce sont toujours les faineans qui font le plus de bruit, et la crainte de perdre les 4 francs par décade les rendait muets. Les secours accordés aux indigens par le canal d'un comité de bienfesance ; la distribution des cartes pour la viande, le bois, le charbon etc. aux comités civils, flattait l'amour-propre des membres de ces comités, et les occupait tellement, que ceux qui étaient patriotes n'avaient pas le tems d'examiner ma conduite : mais un chef d'œuvre de politique, c'est d'avoir créé des comités révolutionnaires, dont les membres avaient le droit de faire incarcérer qui il leur plaisait, sans être sujets à aucune responsabilité. Juge combien des sans-culottes devaient être flattés de l'empire qu'un pareil droit leur donnait sur les riches, et quel avantage je pouvais en tirer.

M. Je le conçois : le peuple, qui était ennuyé de les voir accaparer toutes les denrées et marchandises de première nécessité, les voyant incarcérés, te regardait comme son ange tutelaire. Mais ne m'a-t-on pas dit que les membres de ces comités qui t'étaient vendus, fesaient incarcérer aussi des patriotes ?

R. Surement : sans cela aurais-je pu contenir les patriotes de la convention ? Il me suffisait de persuader au peuple que je n'en voulais qu'aux aristocrates, que s'il se trouvait des patriotes incarcérés, c'était par l'effet des haines particulières des membres des comités révolutionnaires ; je n'étais pas censé devoir empêcher

ces scélératesses, et le peuple était bien éloigné de croire qu'il était de mon intérêt de les faire commettre.

M. Je comprends tout cela : mais il m'a été dit des choses qui sont incompréhensibles pour moi, quoique je les tienne d'ames pures, puisqu'elles sont ici, où elles jouissent de la récompense due aux bons citoyens après leur mort. Elles m'ont assuré que leurs corps ont été guillotinés pour avoir dit du mal de moi il y a deux, trois ans ?

R. Elles ne t'ont dit que la vérité.

M. Quoi ! mon plus cruel ennemi, l'homme le plus jaloux de l'estime que m'accordait un très-petit nombre de citoyens, l'homme qui m'aurait tué de sa vue s'il l'eût pu, a été mon vengeur après ma mort !

R. Cela t'étonne ? rien cependant n'est plus simple : cette conduite me donnait une reputation de probité scrupuleuse qui me fesait le plus grand honneur dans l'esprit du peuple, pour lequel tu étais devenu un dieu par ta mort ; je ne te craignais plus, tu pouvais m'être utile, tu devines le reste.

M. Je comprends cela : mais il y a dans Paris deux cents mille patriotes qui, jusqu'à ma mort, m'ont regardé comme un monstre altéré de sang, par l'attention que l'on avait eu de contrefaire de tems en tems mes numéros, et de me faire porter le nombre des hommes, qu'il serait indispensable de faire périr, jusqu'a deux cents mille ; de sorte que les deux cents mille patriotes qui ont cru cette absurdité, ont nécessairement parlé mal de moi.

R. Tu as raison : mais c'était précisément cette pépinière de patriotes qui entretenait la terreur salutaire sans laquelle je n'aurais jamais pu arriver à mon but : chacun d'eux craignait pour lui à mesure qu'il entendait parler d'un citoyen arrêté pour avoir mal parlé de toi ; et au lieu de prendre son parti, il était le premier à le blâmer, pour qu'on ne se rappellât pas ce qu'il avait dit

lui même ; et si l'un était guillotiné, l'autre n'osait crier contre le tribunal qui m'était de la plus grande utilité : que dis-je ? sans lequel je n'aurais pu règner seulement un mois !

M. Il faut avouer que tu étais un grand scélérat de sacrifier ainsi les patriotes en connaissance de cause, car ce qu'ils avaient dit contre moi n'était pas un crime.

R. Et toi tu es un grand ignorant de ne pas comprendre que c'était le seul moyen de conserver ma puissance ; car sans la précaution que j'avais eue d'occuper continuellement tous les citoyens, les uns à délivrer des cartes, les autres à aller les chercher et à les attendre ; ceux-ci à courir après des certificats de résidence, de civisme, ceux-là à les délivrer ; n'aurait-on pas vu que je ne désirais pas plus le bien du peuple que Brissot ? et malgré les occupations extraordinaires qui détournaient l'attention de dessus ma conduite, ne devais-je pas craindre qu'on ne trouvât encore le moment d'y jetter un coup-d'œil ? Devais-je, par une pitié imbécile, abandonner le moyen le plus puissant que j'eusse ? la terreur ? il aurait fallu être fou.

M. Je conçois qu'elle t'était bien nécessaire ; mais cela ne m'empêche pas de dire que tu étais un grand scélérat.

R. C'est ne dire rien, puisque je le sais aussi bien que toi, et si tu connais quelque moyen pour faire passer notre conversation dans le monde que je quitte, ce n'est pas ce qu'il faut apprendre à ceux qui y restent, puisque tous le savent aussi bien que nous.

M. Tu as raison : parlons d'autre chose ; car j'ai effectivement un moyen pour faire passer aux sans-culottes de là-bas l'entretien que nous avons ensemble à ton passage. Crois-tu, par exemple, que la convention aille bien, à-présent que tu n'y es plus ?

R. Elle ira bien pendant un tems, comme il est d'usage dans les grandes crises : elle va rendre quelques décrets avantageux au peuple, et il serait bien à désirer qu'elle continuât de même ;

mais tous les factieux sont-ils anéantis? Sans doute les faux patriotes vont persuader au peuple d'aller en procession remercier la convention du grand service qu'elle lui a rendu en me fesant guillotiner. Alors les hommes qui disaient le plus de bien de moi, sont ceux qui affecteront d'en dire le plus de mal : les plus ambitieux seront les plus populaires ; les journalistes, en ajoutant à mes crimes, vont faire le plus grand éloge de la représentation actuelle ; et lorsque les intrigans verront qu'ils auront ratrapé la confiance du peuple, ils recommenceront leurs intrigues ; la révolution, que j'ai retardée de plus de six mois, le sera encore s'ils l'emportent sur les patriotes ; et lorsque le peuple s'en appercevra, leur tour d'être guillotinés viendra, et ils le seront.

M. Ce n'est pas là ce que je voudrais : si tous ces guillotinages-là sont justes, ils ne rendent pas le peuple plus heureux ; et tu sais que toutes mes veilles, toutes les peines que je me suis donné n'avaient pour but que son bonheur : je n'ai pu l'opérer de mon vivant, je jouis de la félicité des ames pures après leur mort ; mais elle sera imparfaite jusqu'à ce que j'aye appris que mes compatriotes sont heureux. Tu n'as plus aucun intérêt d'empêcher leur bonheur : dis moi donc ce qu'il faut faire.

R. Il faudrait que les patriotes de la Convention commençent par examiner si la disette est réelle, ou si elle n'est que factice : elle est trop générale pour qu'il n'y ait pas de la malveillance. Le commerce n'est jamais plus florissant que lorsqu'il est libre : je crois donc que l'on devrait déclarer le commerce absolument libre.

M. Mais les accaparemens recommenceraient

R. Il y a un moyen bien simple de les faire cesser : rapporter tous les décrets rendus contre les accapareurs ; en rendre un qui les condamne seulement à la confiscation de tous leurs biens, meubles et immeubles, qui accorde au dénonciateur une récom-

pense en argent, ou la déclaration par la convention qu'il a bien mérité de la patrie, au choix de ce citoyen.

Il faut que la convention elle-même fixe le maximum des denrées et marchandises de première nécessité en grand, c'est-à-dire, le prix des matières premières, la viande sur pied; et qu'elle tienne la main à son exécution comme je la tenais à l'exécution de la loi révolutionnaire.

Il faut qu'elle suive le plan d'impôt que l'on trouve dans le N°. deux du Journal Populaire, ou qu'elle en présente un meilleur.

D. Est-ce que l'impôt détestable, imaginé par l'assemblée constituante subsiste toujours?

R. Toujours. Les pauvres sont toujours sous la férule des riches qui les imposent à leur volonté. Mais laisse-moi continuer: il faut que le comité d'instruction publique s'occupe essentiellement de l'instruction des Sans-culottes; qu'au lieu de donner aux instituteurs 15 liv. par an pour les filles et 20 liv. pour les garçons au-dessous de douze ans, la convention donne 50 liv. pour chaque garçon et pour chaque fille. Trente enfans sont assez pour un instituteur et pour une institutrice, et 1500 liv. ne sont pas trop pour les nourrir et les entretenir. Il faut établir des instituteurs pour enseigner la langue par les principes à tous les citoyens et citoyennes au-dessus de douze ans: il ne sera donné à ces instituteurs aucun paiement, parce qu'ils ne seront obligés qu'à donner trois heures le soir, depuis cinq jusqu'à huit à ce travail; et les leçons qu'ils donneront le matin et l'après-midi, jusqu'à cinq heures, leur seront payées au prix dont ils conviendront avec les citoyens qui voudront payer pour s'instruire. Ces instituteurs, pour récompense des services qu'ils auront rendus aux sans-culottes en les instruisant gratuitement, seront députés de droit à l'assemblée nationale cinq ans après le jour où ils auront commencé à instruire leurs concitoyens; et leur tems fini ils reprendront l'instruction

pour cinq autres années, après quoi ils seront encore députés, ainsi de suite.

Il faut donner à chaque chef de bureau des différentes administrations la manutention des parties qui lui sont confiées, à la charge d'en rendre un compte détaillé de trois mois en trois mois, lequel sera mis sous les yeux des quarante-huit sections de Paris et des différens districts de la république.

Il faut que la convention substitue à des lois que j'ai fait compliquer exprès pour que l'étude en devînt impossible, des lois simples et claires, qu'elle fera rapporter à la constitution.

M. Ne faut-il point attendre que le gouvernement révolutionnaire soit fini?

R. Je ne prétends pas que l'on doive ménager les aristocrates plus que je ne l'ai fait; mais mon décret sur le tribunal révolutionnaire ne vivra pas long-tems après moi: d'ailleurs l'obligation de poursuivre les conspirateurs ne doit pas empêcher le bien que l'on peut faire. Je tiens donc à tout ce que je viens de dire, et j'ajoute qu'autant la loi révolutionnaire doit être sévère contre les faux patriotes, autant elle doit être indulgente pour les vrais; en conséquence il faut déclarer par un décret que tout citoyen aura le droit de dire ou d'écrire tout ce qu'il pense sur le compte de chacun des représentans du peuple en particulier, sauf la punition s'il y a calomnie, mais dans ce cas seulement; et si ce qu'il aura dit ou écrit est vrai après la vérification, s'il en résulte que le représentant n'est pas un patriote, il sera écrit à ses commettans pour qu'ils en nomment un autre: et dès qu'il sera arrivé, le député inculpé se retirera où il jugera à propos, à moins qu'il n'y ait à suffire pour lui infliger une peine, laquelle sera proportionnée au délit. Il faut abolir la peine de mort excepté contre les conspirateurs et les assassins.

Voilà les objets principaux dont on doit s'occuper: mais je m'apperçois qu'une force majeure m'oblige de continuer ma route pour me rendre à mon poste, et je te quitte.

M. Encore un mot : dis-moi pourquoi, après avoir été si faux, tu es devenu tout d'un coup si vrai ?

R. Tu ne sais donc pas que la même puissance qui me force de te quitter, me force d'être vrai ? C'est pour le méchant un des plus cruels tourmens qu'il puisse endurer. Adieu.

En disant ces paroles, Robespierre laissa le divin Marat dans le sejour des bienheureux, pour aller rejoindre les scélérats qui depuis cinq ans ont trahi le peuple.

DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL POPULAIRE.